

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 4 septies du 14 avril 2015

Spécial Subdélégations de signature de la DIRECCTE (direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES

2

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

2

ARRETE DIRECCTE en date du 10 avril 2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE – CADRES SIEGE ----- 2

ARRETE DIRECCTE en date du 10 AVRIL 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE AUX UNITES TERRITORIALES----- 3

ARRETE DIRECCTE en date du 10 AVRIL 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE – SIEGE ET UT ----- 4

MESURES NOMINATIVES

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE en date du 10 avril 2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE – CADRES SIEGE

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne.

ARRETE

Article 1 : En application de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée pour signer les décisions et documents visés par l'arrêté précité:

à Madame Brigitte KARSENTI, directrice régionale adjointe, pour les matières relevant du pôle « Politiques du travail ». En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte KARSENTI, la délégation est exercée par Madame Fabienne DEROZIER, attachée d'administration de l'Etat

à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1^{ème} classe de la Concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes pour les matières relevant de ce pôle. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation est exercée par Monsieur Franciscain BRUN, inspecteur principal. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et de Monsieur Franciscain BRUN simultanément, la délégation est exercée par Monsieur Jean-Pierre WADIN, inspecteur expert, Monsieur Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie et des mines, Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, et M. Pascal WATTIEZ, inspecteur ;

à Monsieur Dominique SACLEUX, directeur régional adjoint, pour les matières relevant du pôle « Entreprise, emploi et économie ». En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SACLEUX, la délégation est exercée par Monsieur Nicolas FOURRIER, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des Mines ;

à Madame Yasmina LAHLOU, secrétaire général, pour les matières relevant des affaires générales. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina LAHLOU la délégation est exercée par :

M. Dominique SACLEUX
Mme Brigitte KARSENTI
Mme Evelyne UBEAUD

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2014 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé : Patrick AUSSEL

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE en date du 10 AVRIL 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE AUX UNITES TERRITORIALES

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU le code du commerce ;
- VU le code du tourisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
- VU l'arrêté du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne à :

Madame Zdenka AVRIL, responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la DIRECCTE Champagne-Ardenne ;
Madame Anouk LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
Madame Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Champagne-Ardenne,
Monsieur Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne de la DIRECCTE de Champagne-Ardenne ;
Vie des services :

les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DIRECCTE ;
les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

Missions de la DIRECCTE :

les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des missions de la DIRECCTE telles que prévues par le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié susvisé.

- les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des compétences de la 6^{ème} partie du code du travail en matière de contrôle de la formation professionnelle continue.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation :

les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur aux seuils déterminés pour le visa préalable du contrôleur budgétaire régional, ainsi que les conventions passées avec les opérateurs en charge de politiques publiques ;

les correspondances et décisions administratives adressées :

- aux parlementaires,

-aux cabinets ministériels,

-au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux à l'exception de celles concernant l'inspection du travail ;

les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;

les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Zdenka AVRIL, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Madame Armelle LEON, directrice adjointe du travail ;

Madame Marie-Noëlle GODART, inspectrice du travail ;

Madame Vanessa MERIDA, inspectrice du travail ;

Madame Christine GERNELLE, inspectrice du travail.
Madame Sandrine MANSART, attachée d'administration de l'Etat

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk LAVAURE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Madame Noëlle ROGER, inspectrice du travail
Monsieur Olivier PATERNOSTER, attaché d'administration de l'Etat
Madame Barbara RUBAGOTTI, inspectrice du travail ;
Monsieur Vincent LATOUR, attaché d'administration de l'Etat

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FLEURENCE, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Monsieur Jean-Michel LEVIER, directeur adjoint du travail,
Monsieur Stéphane LARBRE, directeur adjoint du travail,

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette VIENNOT, la responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne, la délégation de signature prévue à l'article 1 sera exercée par :

Madame Agnès LEROY, directrice adjointe du travail
Madame Nelly CHROBOT, inspectrice du travail ;
Madame Adeline PLANTEGENET, attachée de l'administration de l'Etat
Madame Marie-Noëlle BALANDIER, contrôleur du travail.

Article 7 : L'arrêté préfectoral du 01 octobre 2014 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 9 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne ainsi que des préfectures de département.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé : Patrick AUSSEL

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE DIRECCTE en date du 10 AVRIL 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE – SIEGE ET UT

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;
- VU la circulaire des ministères de l'Economie et des Finances et du ministre délégué en charge du budget du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- VU la décision du 20 décembre 2013 du ministre de l'Economie et des Finances portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels du programme 134 « développement des entreprises et du tourisme » ;

VU la décision du 17 février 2014 du ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;

VU la décision du 17 février 2014 du ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;

VU la décision du 7 janvier 2015 du ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;

VU l'arrêté préfectoral 2014335-0019 du 1^{er} décembre 2014 de Madame la Préfète de l'Aube portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral 1790 du 13 juillet 2012 de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral 2013/707 du 23 décembre 2013 de Monsieur le Préfet des Ardennes portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, en qualité de responsable d'unité opérationnelle (BOP 111), responsable de budgets opérationnels de programme délégué (102-103-134), et de responsable d'unités opérationnelles à M. Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, délégation est donnée pour l'ensemble des opérations budgétaires et comptables à :

- **Mme Yasmina LAHLOU**, secrétaire générale ;
- **M. Dominique SACLEUX**, directeur régional adjoint ;
- **Mme Brigitte KARSENTI**, directrice régionale adjointe ;
- **Mme Evelyne UBEAUD**, directrice départementale de 1^{ème} classe

En ce qui concerne le BOP 155, la délégation donnée ci-dessus à M. SACLEUX, à Mme Brigitte KARSENTI, et Mme UBEAUD ne s'exerce qu'en cas d'absence ou d'empêchement prolongés du Secrétaire général.

Article 2 :

1/ Délégation permanente pour signer l'ensemble des pièces d'engagement :

sur le BOP 103 **en matière de F.N.E. et d'activité réduite** ;

sur le BOP 111 **en matière de conseiller du salarié** ;

sur le BOP 155 **en matière de frais de déplacement** de leurs agents ;

est donnée à :

Madame Zdenka AVRIL, responsable de l'unité territoriale des Ardennes. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame AVRIL, la délégation est donnée à Madame Armelle LEON, directrice adjointe du travail, à Madame Marie-Noëlle GODART, inspectrice du travail, à Madame Vanessa MERIDA, inspectrice du travail, et à Madame Christine GERNELLE, inspectrice du travail ;

Madame Anouk LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anouk LAVAURE, délégation est donnée à Madame Noëlle ROGER, inspectrice du travail, Monsieur Olivier PATERNOSTER, attaché d'administration de l'Etat, Mme Barbara RUBAGOTTI, inspectrice du travail, et Monsieur Vincent LATOUR, attaché d'administration de l'Etat ;

Monsieur Daniel FLEURENCE, responsable de l'unité territoriale de la Marne. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURENCE, délégation est donnée à M. Jean-Michel LEVIER, directeur adjoint du travail, à M. Stéphane LARBRE, directeur adjoint du travail ;

Madame Bernadette VIENNOT, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Marne. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette VIENNOT, délégation est donnée Madame Agnès LEROY, directrice adjointe du travail, à Madame Nelly CHROBOT, inspectrice du travail, à Madame Adeline PLANTEGENET, attachée d'administration de l'Etat, et à Mme Marie-Noëlle BALANDIER, contrôleur du travail.

2/ Délégation permanente pour signer l'ensemble des pièces d'engagement dans la limite de 3000 €(trois mille euros) :

Pour les BOP 155, 309, 333 et 723

est donnée à :

- **M. Richard FEDERAK**, directeur adjoint du travail
- **Mme LEMPEREUR Dany**, attachée principale d'administration

Sur les dépenses suivantes du BOP 155 :

Action sociale (Titre 2 et Titre 3)

Frais de changement de résidence

est donnée à :

- **Mme Florence GILLOUARD**, attachée d'administration

Article 3 : Délégation permanente pour valider les actes d'ordonnancement secondaire **dans l'application CHORUS** après s'être assuré de la signature des pièces d'engagement par les délégataires visés aux articles précédents est donnée à :

En tant que valideur final sur l'ensemble des BOP :

Mme LEMPEREUR Dany, attachée principale d'administration

Mme Mireille DENIS, contractuelle

Mme Sylvie DESVOYES, secrétaire administrative

En tant que valideur intermédiaire sur les BOP 102, 103, 134 Industrie

Mme Myriam ROSSION, secrétaire administrative

Mme Marie-Odile PIEKARSKI, secrétaire administrative

Article 4 : L'arrêté du 1^{er} décembre 2014 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à Monsieur l'administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé : Patrick AUSSEL
